

**Procès-verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire du 19 février 2016 du CEAB
tenue à 17h00, Place Alphonse Bosch 17 à 1300 Wavre**

Sauf procuration qui n'aurait pas été déposée, 15 membres du Collège sont présents ou représentés à cette Assemblée.
Il s'agit de :

- AUQUIER Olivia
- BOURGOIS Cédric
- COLPAERT Philippe
- COUPEZ Joel
- DECKMYN Sébastien
- FRANCHE Willy
- FRANCOTTE Pierre
- HAVENNE Didier
- IODICE Claudio
- JACQUES Paul
- LIBERT Serge
- MAUS Dominique
- MEESEN Alain
- MOULAERT Paul
- MOUVET Jacques
- PIRET Denys
- RIFFLART Ronald
- ZUCCOLINI Riccardo

- BAISE Annie
- BOLAND Jean
- BORSEN
- BRASSEUR Michel
- CARBONNELLE Vincent
- DACHY Catherine
- DALCQ Thierry
- EMBRECHT Jean-Claude
- GALLER Anne-Marie
- GIARD Martine
- GRAS Michel
- HEMELEERS Bernard
- KUNICA Davor
- LEBOUTTE Mikael
- LELEUX Christian
- MEERSSEMAN
- MODAVE Thierry
- MOULIN Luc
- MUSTY Hubert
- NIHOUL Dominique
- RIFFLARD Ronald
- SEGUI Philippe
- SERVAIS Muriel
- STAS Richard
- STRICKLESSE Michel
- VAN DE WAELE Hugues
- VILLE Michèle
- VAN NIEUWENHOVE Christian
- ZANARDINI BRUNO

- PP à BOURGOIS Cédric
- PP à BOURGOIS Cédric
- PP à FRANCOTTE Pierre
- PP
- PP à IODICE Claudio
- PP à PIRET Denys
- PP à AUQUIER Olivia
- PP à COLPAERT Philippe
- PP à JACQUES Paul
- PP à DECKMYN Sébastien
- PP à FRANCHE Willy
- PP à HAVENNE Didier
- PP à MOUVET Jacques
- PP à DECKMYN Sébastien
- PP à BOURGOIS Cédric
- PP à RIFFLART Ronald
- PP
- PP à FRANCOTTE Pierre
- PP à BOURGOIS Cédric
- PP à VILLE Michèle
- PP à LIBERT Serge
- PP à MEESEN ALAIN
- PP à MAUS Dominique
- PP à ZUCCOLINI Riccardo
- PP
- PP à MOULAERT Paul
- PP à FRANCOTTE Pierre
- PP
- PP à FRANCOTTE Pierre

Excusé : LAPORTA Philippe

Les procurations grisées n'ont pas pu être prises en compte car chaque membre n'a droit qu'à une procuration ou parce que le membre bénéficiaire n'était pas présent.

L'ordre du jour a été défini comme tel dans la convocation envoyée le 25 janvier 2016

1. Vote des statuts modifiés
2. Vote du ROI modifié

La séance est ouverte à 17h10.

Vote des statuts modifiés

Moyennant modification de l'article 8 §5 en ces termes ,

« 5. Sont admis en qualité de membres émérites les membres effectifs qui en font la demande, admis à la pension et qui justifient d'au moins 25 années en qualité de membres effectifs du CEAB. »

Le texte est approuvé à la majorité absolue des voix (30 voix).

Vote du règlement d'ordre intérieur modifié

Le texte est approuvé à la majorité absolue des voix (30 voix).

Fin de la séance à 18h35.

Olivia AUQUIER, secrétaire

Claudio IODICE, président